

DÉCISION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MUTUELLE PANAFRICAINNE DE GESTION DE RISQUES (ARC)

Le Conseil exécutif,

1. **PREND NOTE** du rapport de la Mutuelle panafricaine de gestion de risques et des recommandations qui y figurent ;
2. **FÉLICITE** la Mutuelle panafricaine de gestion de risques pour avoir œuvré à l'élargissement de ses opérations afin d'accroître sa portée et son impact sur le continent après dix ans d'existence et, particulièrement pour les efforts déployés en vue de fournir des solutions pour renforcer la résilience de l'Afrique face à de multiples risques et périls, compte tenu du lancement récent du nouveau produit d'assurance contre les épidémies de l'ARC (O&E), qui constitue une solution africaine de financement des risques pour les épidémies ;
3. **INVITE** les États membres qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier l'Accord portant création de la Mutuelle panafricaine de gestion de risques (ARC), et les **ENCOURAGE** à soutenir les programmes et à faire appel au secteur privé africain et aux États membres pour qu'ils fassent des dons ou des contributions volontaires à l'ARC afin d'assurer sa viabilité financière ;
4. **DEMANDE** la formulation d'une proposition pour la mise en place d'un mécanisme de financement viable de l'ARC.